

PORTS DE MORGAT ET DU FRET

PORTS DE MORGAT / LE FRET

COMpte RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE  
Séance du mardi 08 octobre 2019

Le Conseil Portuaire des ports de Morgat et du Fret convoqué le 8 Octobre 2019 a été réuni ce jour à 14h30, en salle du conseil municipal, à la mairie de Crozon, sous la présidence de monsieur Daniel MOYSAN, Maire de Crozon.

**Assistaient au Conseil Portuaire :**

a) Membres titulaires :

M. Daniel MOYSAN  
M. Jérémie ASCOËT  
M. Jean-Marie BEROLDY  
M. Jean-Claude BOURNERIAS  
M. Daniel BOUTET  
M. Guillaume DREVILLON  
M. Yvon MACE

b) Membres suppléants (sans participation au droit de vote):

M. Claude PARIS

**Absents :**

a) Membres titulaires :

M. Eugène KEROUEDAN (excusé)  
M. Jérôme GAUDIN (non excusé)  
Mme Aline DIVERS (excusée)

**Assistaient à la réunion** (sans participation au droit de vote) :

M. Pascal GERELLI, directeur général des services de la ville de Crozon.  
M. Lionel GAY, directeur des services techniques  
Mme Marine LE GUET, membre de la commission Finances  
M. Jean-Pierre MENESGUEN, membre de la commission Finances  
M. Pierre COLIN, président de l'Amicale des Pêcheurs Plaisanciers de Morgat  
M. Francois GAUDIN, président du SHYC

Le quorum étant atteint, Daniel MOYSAN, après avoir remercié de leur présence les membres présents, ouvre la séance à 14h30.

Gérard LOREAU rappelle l'ordre du jour :

- **Tarifs 2020**
- **Divers**
- **Questions diverses**

Il avise l'assemblée que les tarifs 2020 seront votés en Conseil Municipal.  
Le prochain Conseil Portuaire est d'ores et déjà fixé au Vendredi 6 décembre 2019.  
Il concernera le budget des ports qui sera voté en Conseil Municipal.

### **I - TARIFS 2020**

Monsieur LOREAU présente les tarifs pour l'exercice 2020 :

- 2% d'augmentation générale (Amarrage, Matériel)
- 2% d'augmentation sur les terrasses, les étalages et expositions aménagés ou non, les billetteries, les manèges, la restauration ambulante, les boxes... Dans un souci d'équité, le tarif appliqué aux terrasses et places de marché restera en adéquation avec les tarifs communaux.
- Pas d'augmentation pour les services annexes : utilisation de la cale, jetons divers.
- Le badge d'accès au port passe à 15 euros et la caution du badge à 30 euros
- Le C.N.C.M et le Centre de plongée I.S.A passent de 12,85 à 13 euros du m<sup>2</sup>
- Le nettoyeur haute pression de l'aire de carénage passe à 11 euros au lieu de 21,42 euros
- Nouveauté 30 Euros de frais de recherche et d'indentification des bateaux n'ayant pas accompli les formalités réglementaires lors d'une escale au port ou départ sans payer.

Un débat s'ensuit.

Monsieur BOUTET demande si ça ne serait pas plus simple d'incorporer le prix du nettoyeur haute pression dans le prix du grutage, un échange s'en suit entre les membres du conseil mais cela semble compliqué de faire payer le nettoyeur haute pression à des usagers qui sortent leurs bateaux pour une avarie et qui n'ont pas besoin de l'utiliser.

Monsieur BOURNERIAS demande comment il se fait que ce soit le budget du port qui paie les travaux du Fret, Monsieur LOREAU lui répond que tous les travaux réalisés dans la zone portuaire sont supportés par le budget du port.

Monsieur BEROLDY fait remarquer qu'il est représentant des usagers et que pour représenter les usagers au conseil portuaire il aurait dû avoir les documents de travail préalablement, il ne prendra donc pas part au vote. Il considère que le prix des grutages est beaucoup trop élevé ; sorties et mises à l'eau coûtent chères à l'utilisateur. Monsieur LOREAU explique que la réunion de cadrage des tarifs était la veille du conseil portuaire il était donc impossible d'envoyer les documents de travail une semaine avant.

TARIFS 2020 :

**Adoptés à l'unanimité.**

## **II – DIVERS**

### **Relevé bathymétrique**

Une situation est réalisée chaque année depuis 2009 par la société MESURIS, le différentiel entre les relevés 2018 et les relevés 2019 par la société MESURIS font apparaître un ensablement d'environ 10 cm à certains endroits. On note donc une certaine stabilité. Le chenal n'a pas été trop impacté et est donc resté à peu près à l'identique.

Cependant, cet hiver, nous avons essuyé un nombre limité de fortes tempêtes et coups de houle

On constate un désensablement important au bout de la digue plaisanciers au niveau de l'ancien ponton lourd immergé

Les documents suivants seront mis en ligne et consultables par tous :

- Relevé bathymétrique 2019
- Différentiel entre 2018 et 2019

### **Travaux :**

- **enrochement**

Des travaux d'enrochement de la digue vont être effectués en janvier, ils consistent à rehausser la digue du côté EST avec un apport de 2000 Tonnes de roches et la réorganisation de 500 Tonnes de roches existante.

- **Aire de carénage**

Les travaux débuteront le 3 janvier 2020 pour une mise en conformité de l'installation, les carénages seront interdits pendant toute la durée des travaux

- **Perré du FRET**

Les travaux de réfection de l'ensemble du perré du Fret débuteront le 4 Novembre 2019.

**Analyse d'eau**

Une analyse d'eau à été effectuée comme tous les ans, elle est consultable sur le site internet de la mairie ; toutes les valeurs sont en dessous des normes à respecter.

**Facebook**

Une page Facebook « ports de Morgat du Fret » a été créée pour communiquer facilement diverses informations.

**Liste d'attente**

La liste d'attente a été mise à jour, elle est consultable sur le site de la Mairie. Monsieur BERLODY demande pourquoi ne pas autoriser les reports sans limite de temps, Monsieur ASCOET lui répond que des personnes resteraient en tête de liste des années, la liste d'attente ne serait plus réaliste et les inscrits suivants ne sauraient plus quand ils seraient susceptibles d'obtenir une place. Le futur usager a déjà 4 ans pour anticiper son achat.

**Statistiques saison 2019**

Le nombre de bateaux passage est correcte malgré un mois d'Aout maussade soit 1096 Bateaux pour 1902 nuitées en léger recul par rapport à 2018 mais toujours mieux que les années précédant 2018.

**Projet de nouvelle capitainerie**

Le projet sera présenté lors du conseil portuaire du 26 Novembre 2019.

**III - QUESTIONS DIVERSES**

- Problème récurrent : le stationnement sur la digue qui devient inaccessible dans des périodes de + en + fréquentes : même, le matin tôt, la digue est occupée par les pêcheurs à pied qui opèrent sur les passerelles et les rochers, et ne parlons pas de l'été...
- Beaucoup de passage de véhicules sans badge, l'été, malgré les barrières.

Réponse de Monsieur LOREAU : Un deuxième système de barrière d'accès avec badge au niveau du centre de plongée va être étudié ou la mise en place d'un système de macaron uniquement pour les usagers pour permettre d'identifier les véhicules en stationnement non autorisés, et de les dissuader en annonçant une verbalisation.

- Carénage nettoyage: « Carénage ou nettoyage des coques : les anti-fouling permanents (Silicone, epoxy-Cu, Polyester-Cu....) qui ne perdent pas leur masse dans leur action essentiellement répulsive ou anti-adhérente, et qui devraient pouvoir être nettoyés à l'eau sans nécessiter la présence d'un bac de rétention...leur coût d'application reste élevé et est compensé largement par leur coût d'entretien: leur action sur l'environnement est nulle comparée aux anti fouling classiques, très polluant, en voie d'interdiction... »

Monsieur LOREAU rappelle qu'il est interdit de caréner en dehors des aires de carénage mais va se renseigner sur la possibilité de faire un simple lavage pour des peintures antifouling écologiques.

- «En tant qu'association de plaisanciers, serait-il possible d'avoir, régulièrement et systématiquement, les informations générales du port (mise à l'eau, travaux, ...etc) afin que nous puissions les diffuser à nos adhérents ?
- Périodes de grutage des bateaux : Quelles sont les dates ? Peut-on en faire un communiqué pour permettre aux personnes hors Crozon de prendre leurs dispositions. »

Monsieur LOREAU invite à consulter le site internet de la mairie ainsi que le facebook du port et rappelle que tous les usagers ont reçu l'alerte infos avec leur renouvellement de contrat.

- « Serait-il possible d'avoir des chariots pour transporter le matériel sur les bateaux ? »
- « Au vu du nombre croissant de vélos, est-il possible d'augmenter le nombre de garages à vélos sur la digue ? »

Réponse de Monsieur ASCOET: Ça va être mis au budget 2020.

- « Pour rappel, serait-il possible d'installer des marqueurs en hauteur pour repérer les échelles de secours sur les pontons ? »

Monsieur ASCOET rappelle que la norme CE et que la division 240 impose à tous les bateaux un moyen de remonter à bord, le port demande que les échelles des bateaux soient accessibles et non amarrées pour permettre à une personne de sortir de l'eau.

- « A qui incombe la responsabilité si une personne se blesse (par exemple avec une hélice) lorsque les bateaux sont sur les terres pleins ? »

Monsieur LOREAU rappelle que nous sommes dans une zone portuaire et que l'on rentre sous sa propre responsabilité, le panneau à l'entrée du port le précise.

- « Qu'en est-il du dysfonctionnement régulier de la wifi sur l'ensemble de la zone portuaire ? »

Réponse de Monsieur ASCOET : mise en place d'un contrôle hebdomadaire du fonctionnement de la wifi pour permettre une intervention rapide en cas de panne et s'étonne qu'aucune plainte n'a été déposée en saison pour mauvais fonctionnement.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Daniel Moysan', with a long horizontal flourish extending to the right.

**Daniel MOYSAN**